Comité sur la voirie forestière

Sur la piste de solutions innovantes pour la gestion durable des chemins forestiers

Les chemins forestiers en Gaspésie, c'est

- UA 11161: 15556 km et 32253 ha 5% de l'UA
- UA 112-62: 7026 km et 14504 ha, soit 4 % de l'UA
- UA 113-63 : 7661 km et 16221 ha, soit 4 % de l'UA

Plus de 30 000 km de chemins couvrant une superficie de 60 000 ha.

Majoritairement des chemins de classe 4.

Et quelques dizaines de km de plus chaque année

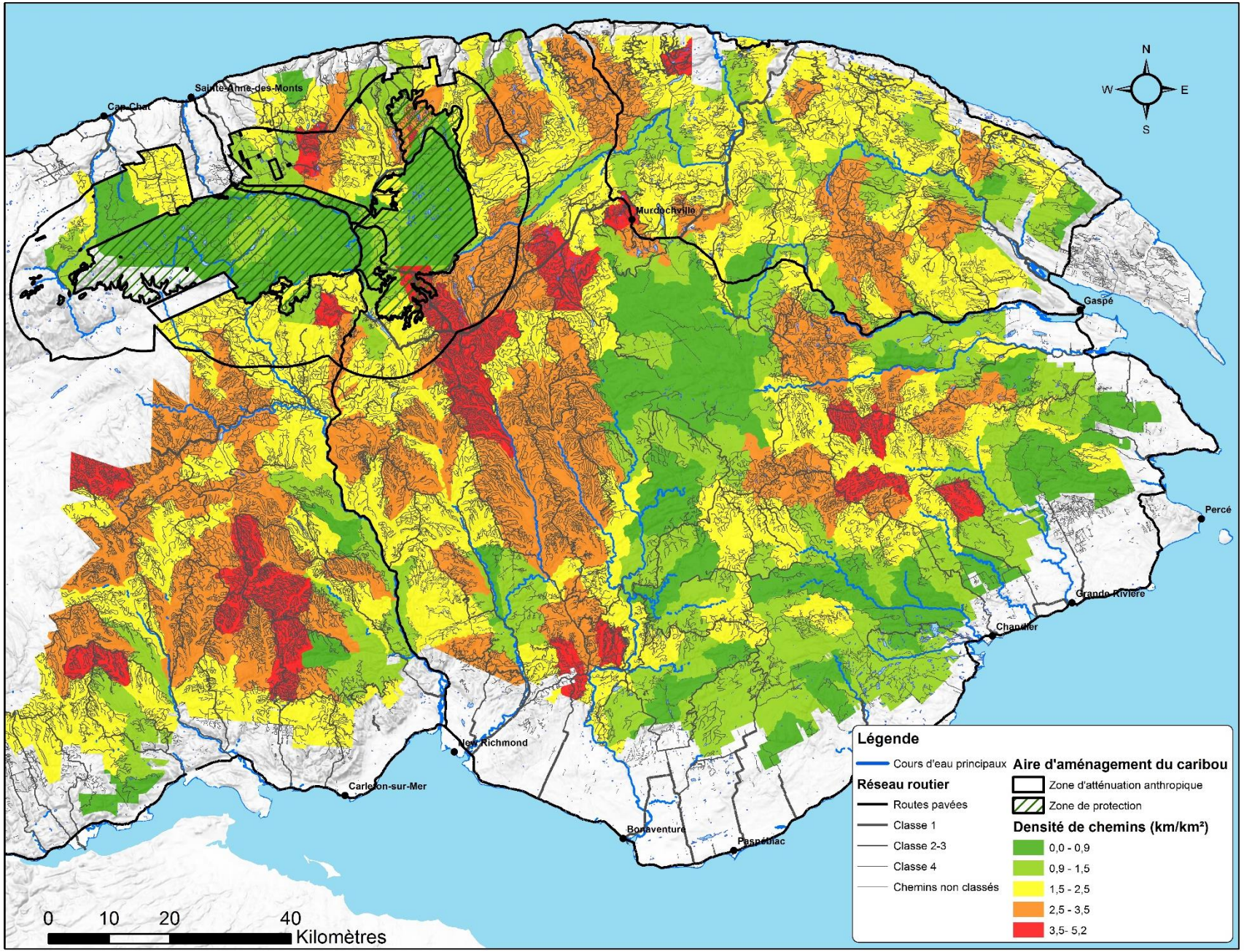

Auteur: Philippe Poulin

Cette forte densité de chemins n’est pas sans conséquences

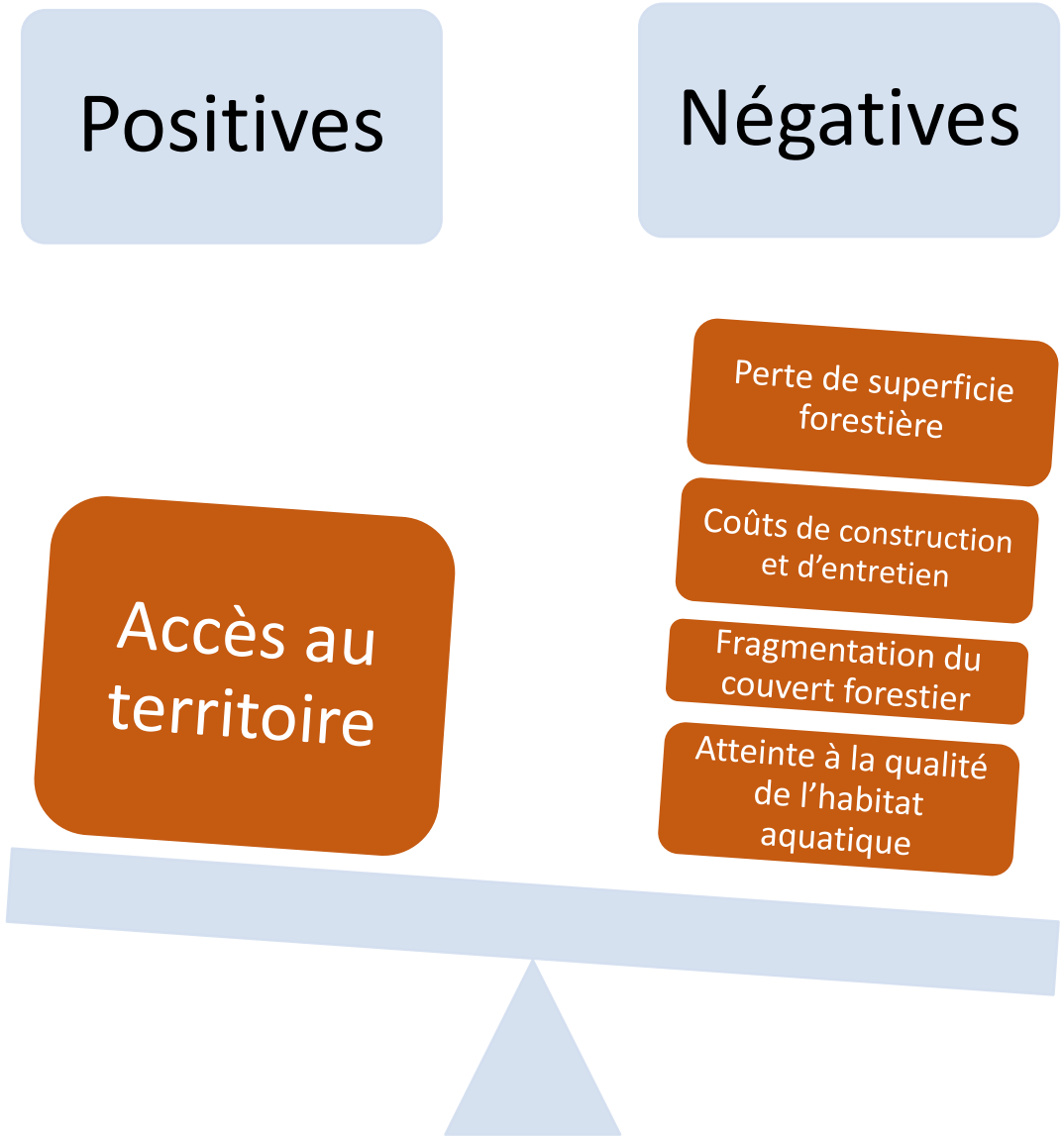

Mandat du comité

Dans le cadre de la mise en place de nouvelles modalités de répartition spatiale et en vue des différents enjeux soulevés concernant l'étendue du réseau routier sur le territoire, de son entretien, de son impact sur la **qualité de l'eau et sur la forêt d'intérieur**, le mandat du comité est de collaborer avec le Ministère à élaborer un plan de gestion de la voirie pour la région.
Les recommandations développées seront proposées aux TGIRT pour approbation avant d'être mises en œuvre.

Composition du comité

- 2 Représentants de la planification forestière (MFFP)
- Responsable de l'application du RNI/RADF (MFFP)
- Responsable de l'aménagement écosystémique (MFFP)
- Représentant des territoires fauniques structurés surfaciques (SÉPAQ)
- Représentant des territoires fauniques structurés linéaires (Saumon)
- Représentant des organismes de bassin versant
- Représentant de l'industrie de l'aménagement sylvicole
- 2 représentants de l'industrie de la récolte (planification et opération)
- Responsable des espèces menacées (Caribou) (MFFP)
- Représentant Mi'gmaq (MMS)
- Coordonnatrice du comité (MRC Bonaventure - PADF)

12 rencontres depuis la mise en place du comité

Les enjeux

Le comité cherche des solutions qui répondent aux enjeux suivants:

Qualité de l'habitat aquatique

- Entrave à la circulation du poisson
- Apport de sédiments dans les cours d'eau

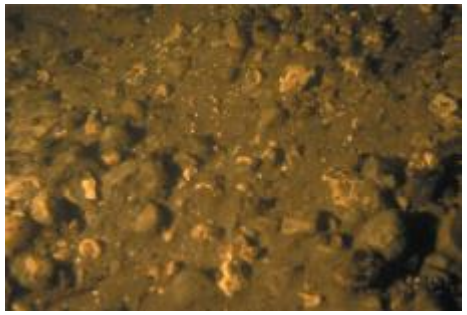

Fragmentation de la matrice forestière

- Perte de superficie forestière
- Perturbation de l'habitat du caribou
- Perte de forêt d'intérieur (COS)

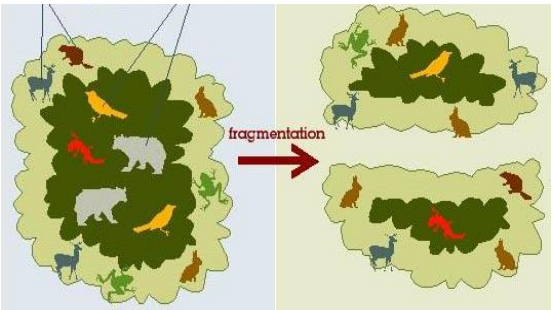

Qualité de l'habitat aquatique

Causes immédiates

Cause 1 : Vieux chemins présentant un tracé et des traverses de cours d'eau inadéquats

Apport de sédiments:
- Pente longues et trop fortes
- Trop près d'un cours d'eau
- Traverse mal positionnée

Entraver au passage du poisson :
- Tuyau trop petit
- Chute
- Profondeur eau insuffisante
- Obstruction

Cause 2: Difficulté de maintenir l'ensemble du réseau routier forestier en bon état

Apport de sédiments :
- Surface de roulement dégradée
- Fossés remplis
- Bassins de sédiments remplis

Entrave au passage du poisson:
- Bri
- Obstruction
- Usure prématurée

Cause 4: Manque d'encadrement lors de la réalisation des travaux d'entretien

Apport de sédiments:
- Surface de roulement se dégradant vite après l'entretien
- Aplanissement des bourrelets au niveau des traverses
- Dégagement insuffisant des sorties d'eau

Cause 3: Lacunes au niveau de la planification des chemins forestiers

- Travaux planifiés dans un secteur réalisé par plusieurs intervenants
- Manque de fiabilité des données sur le réseau hydrographique

Causes lointaines

Cause 5 : Manque de conscientisation des utilisateurs sur les impacts de la circulation de véhicules sur l'habitat aquatique

- Manque de conscientisation de certains utilisateurs
- Manque de conscientisation de certains travailleurs

Cause 6 : Manque de suivi par rapport à l'efficacité réelle du Guide des saines pratiques pour la voirie forestière et L'installation de ponceaux

Pas de mise à jour du Guide des saines pratiques pour la voirie forestière et l'installation de ponceaux depuis sa création

Fragmentation du couvert forestier

Peu de pouvoir d'agir

Cause 1 : Particularités du territoire

- Topographie accidentée
- Réseau hydrographique dense
- Substrat favorable à la construction de chemins

Nécessite des changements dans nos manières de faire

Cause 2: Lente reprise de la végétation

- Durcissement de la surface de roulement
- Sols pauvres
- Circulation de véhicules
- Changement de composition

Cause 3: Contraintes reliées à la règlementation

- Interdiction de réaliser des aires d'empilement le long des corridors routiers
- Courte distance de débardage
- Répartition éclatée des coupes sur le territoire

Cause 4: Lacunes au niveau de la gestion et de la planification du réseau de chemins forestiers

- Travaux planifiés dans un secteur réalisé par plusieurs intervenants
- Méconnaissance du niveau de fermeture des vieux chemins
- Gestion conduisant à l'abandon des chemins
- Création de voies de contournement

Cause 5 : Maintien des chemins pour une utilisation ultérieure

- Utilisation pour des travaux sylvicoles
- Utilisation à des fins récréatives non encadrées

Les principales solutions proposées par le comité

1- Fermeture de tronçons de chemin avec remise en production

2- Retrait et remplacement de traverses de cours d'eau causant un apport de sédiments ou une fragmentation de l'habitat aquatique

3- Chemins temporaires: construction, démantèlement et remise en production

4- Utilisation de traverses de cours d'eau temporaires

5- Optimisation de la planification forestière

6- Optimisation de l'entretien des chemins et des traverses de cours d'eau

7-Sensibilisation des utilisateurs aux enjeux de qualité du milieu aquatique

8-Mise à l'essai de traverses de cours d'eau alternatives

1-Fermeture de tronçons de chemin avec remise en production

Enjeu visé : Fragmentation du couvert forestier et qualité de l'habitat aquatique

Objectif : Augmenter la superficie de forêt d'intérieur, réduire les perturbations de l'habitat du caribou, réduire la perte de superficie productive, réduire les risques d'érosion et d'apport de sédiments vers les cours d'eau.

Tronçons de chemins ciblés :

- Chemin inutilisé suite à la construction d'une voie de contournement.
- Chemin situé dans l'aire de fréquentation du caribou
- Chemin traversant ou situé près de la limite d'un territoire faunique structuré
- Chemin traversant ou situé près d'une aire protégée
- Chemin situé dans un COS où le maintien de blocs compacts est problématique
- Chemin sans issu (sans embranchement secondaire)

Chemins exclus :

- Chemin requis pour des travaux d'aménagement forestier dans un horizon de moins de 30 ans (dont les AIPL)
- Chemin donnant accès à un droit reconnu (territoire faunique structuré, bail d'abri sommaire, bail de villégiature).

1-Fermeture de tronçons de chemin avec remise en production

Condamner l'accès → Défaire la mise en forme → Favoriser le retour de la végétation

Notamment part le reboisement

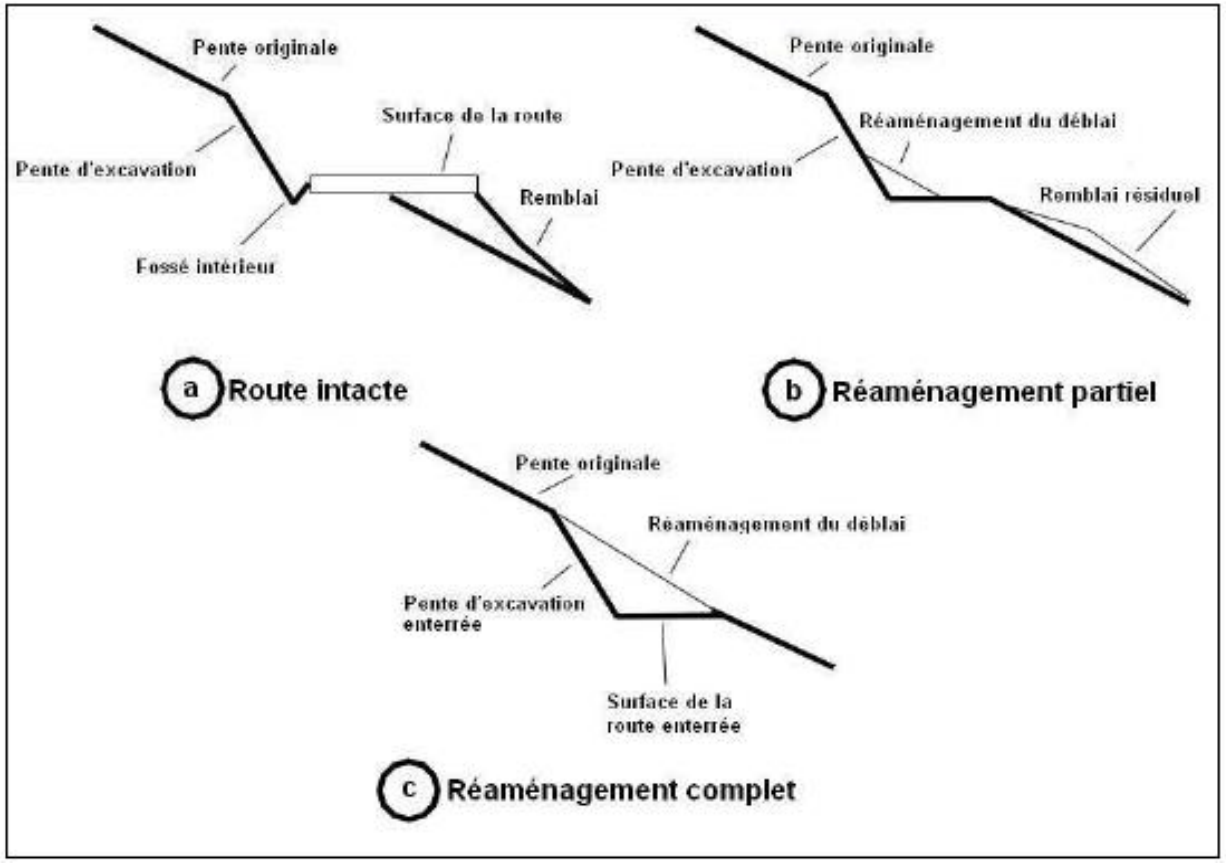

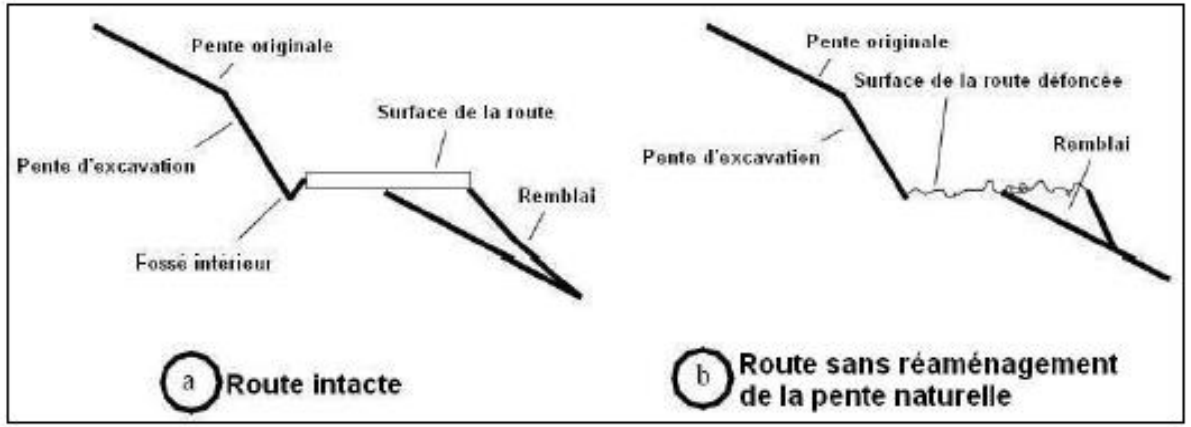

2-Retrait et remplacement de traverses de cours d'eau causant un apport de sédiments ou une fragmentation de l'habitat aquatique

Enjeu : Qualité de l'habitat aquatique

Objectifs visés : Diminuer l'apport de sédiments dans les cours d'eau, assurer la libre circulation du poisson et réduire la fragmentation de l'habitat aquatique

Traverses de cours d'eau ciblées :

Retrait :

- Toutes les traverses situées sur des chemins faisant l'objet d'une fermeture (tel que ciblés dans la solution 1)
- Traverses engendrant une problématique de qualité de l'habitat aquatique (en particulier les cours d'eau et tributaire d'un cours d'eau où le saumon se reproduit), et située sur un chemin pouvant faire l'objet d'une fermeture (ne donnant pas accès à un droit reconnu et non requis pour les travaux d'aménagement sylvicole)

Remplacement :

- Traverse engendrant une problématique de qualité de l'habitat aquatique (cours d'eau et tributaire d'un cours d'eau où le saumon se reproduit) et située sur un chemin qui doit être maintenu.

Banc d'essai route de St-Louis

Secteur McCarter

Retrait ponceau le 30 novembre 2017

Estimation des coûts

Enlèvement ponceau : 1000$

Fermeture du chemin: 650 m (25 heures)

4 375 $

3-Chemins temporaires: construction, démantèlement et remise en production

Enjeux : Fragmentation du couvert forestier, qualité de l'habitat aquatique

Objectifs : Augmenter la superficie de forêt d'intérieur, réduire les perturbations de l'habitat du caribou, réduire la perte de superficie productive, réduire les risques d'érosion et d'apport de sédiments vers les cours d'eau.

Tronçons de chemins ciblés :

L'ensemble des chemins ciblés sont des chemins à construire (futurs chemins)

- Chemin sans issu (sans embranchement secondaire)
- Chemin non essentiel à la réalisation des traitements sylvicoles
- Chemin situé dans l'aire de fréquentation du caribou
- Chemin traversant ou situé près de la limite d'un territoire faunique structuré
- Chemin situé près d'une aire protégée
- Chemin situé dans un COS où le maintien de blocs compacts est problématique
- Chemin situé dans un COS pouvant être récolté en un seul passage

Chemins exclus :

- Chemins requis pour des travaux d'aménagement forestier dans un horizon de moins de 30 ans (dont les AIPL)
- Chemin requis dans le cadre d'un projet d'un territoire faunique structuré

Bancs d’essai sur les chemins temporaires

Chantier du Ruisseau-Isabelle

Chantier du Rocky

Grille décisionnelle pour la planification d'accès temporaire

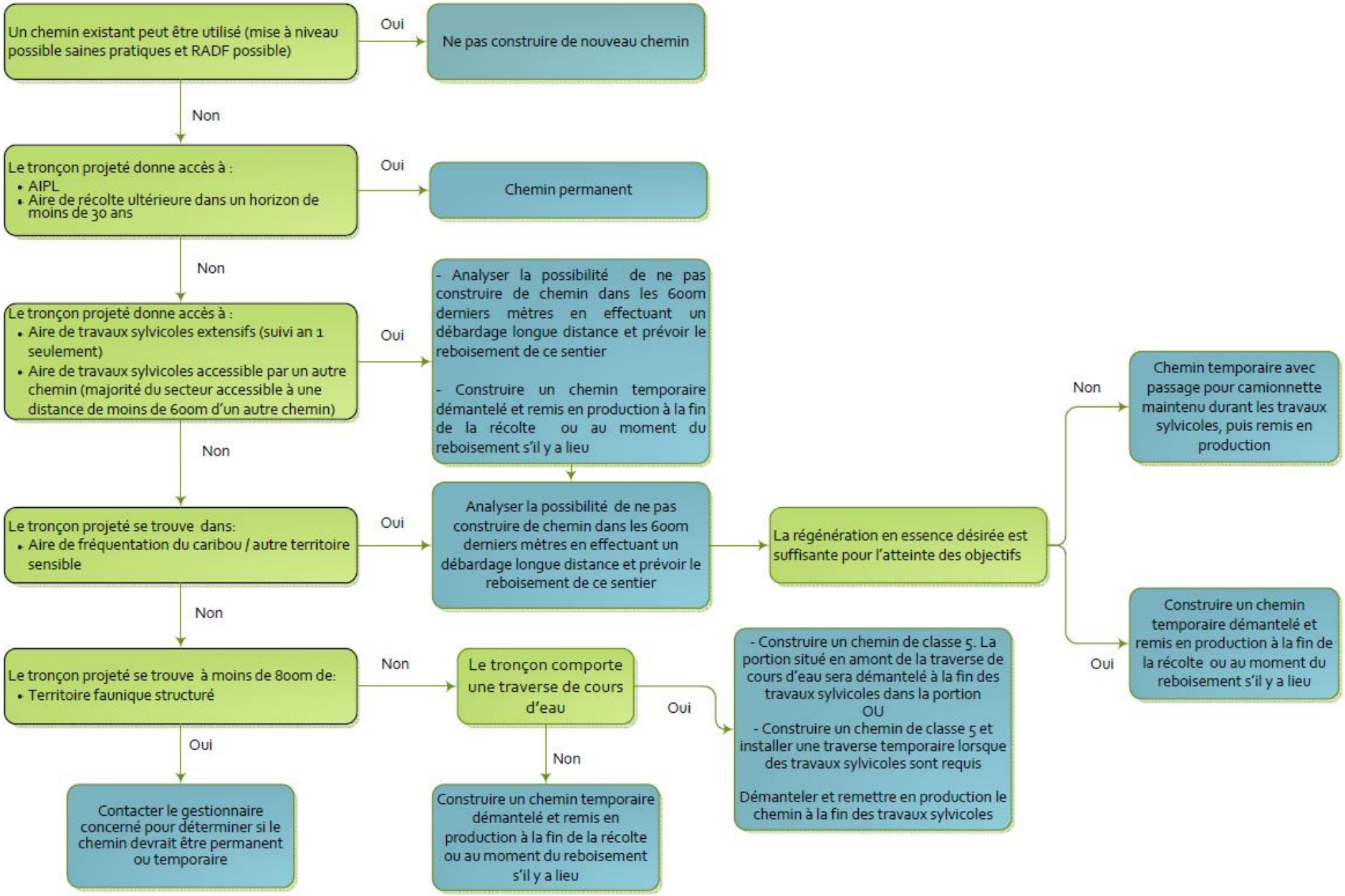

4-Utilisation de traverses de cours d’eau temporaires

Enjeux : Qualité de l’habitat aquatique

Objectifs : Diminuer l’apport de sédiments dans les cours d’eau, assurer la libre circulation du poisson et réduire la fragmentation de l’habitat aquatique.

Traverses de cours d’eau ciblées :

- Toutes les traverses de cours d’eau situées sur des chemins temporaires
- Traverse de cours d’eau localisée sur un site où les conditions font en sorte qu’une traverse de cours d’eau conventionnelle aurait une durée de vie limitée ou présenterait des problématiques récurrentes (substrat instable, abondance de castors, etc.), autant pour une nouvelle traverse que pour remplacer une infrastructure problématique existante.

Banc d’essai: Pont temporaire amovibles de 18pi sur sentier de débardage

Type de traverse à utiliser

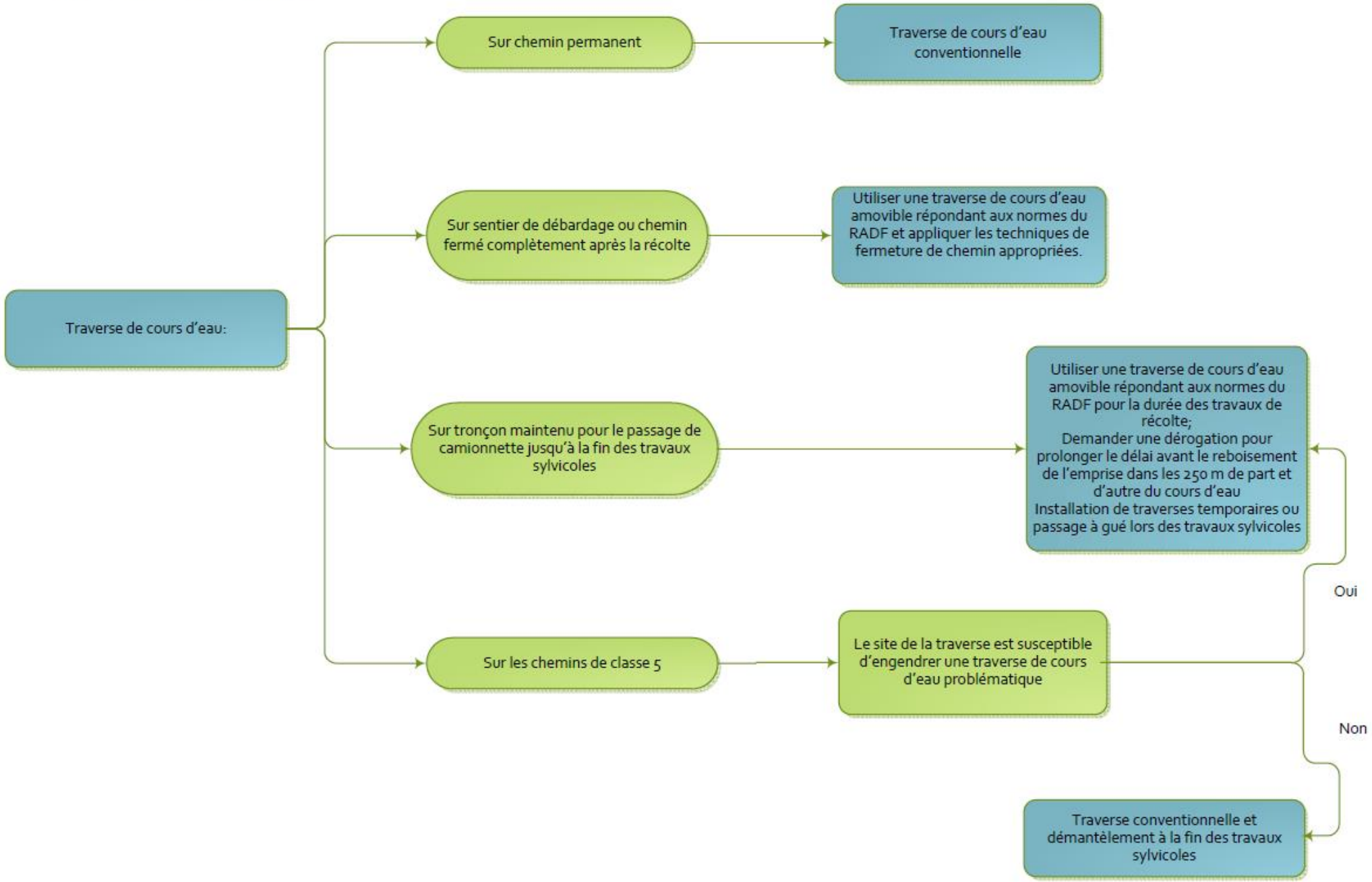

5- Optimisation de la planification forestière

Enjeux : Fragmentation du couvert forestier

Objectifs : Augmenter la superficie de forêt d'intérieur, réduire les perturbations de l'habitat du caribou, réduire la perte de superficie productive.

Chemins ciblés :

Tous les chemins à construire

Principes-clés:

- Réduire le nombre de kilomètres de chemins construits
- Minimiser le nombre de traverses construites
- Inclure la finalité des chemins
- L'utilisation de chemins déjà présents sur le territoire
- La maximisation de la distance entre deux chemins
- La maximisation de la distance de débardage
- L'arrêt de la création de boucles de chemins dont l'intérieur est inférieur à 50 ha
- L'intégration de la notion de chemins temporaires
- La fermeture des tronçons contournés
- La réduction de la construction de nouvelles traverses de cours d'eau
- Répondre aux besoins d'accès dans un horizon de 60-70 ans

6- Optimisation de l’entretien des chemins et des traverses de cours d’eau

Enjeux : Qualité de l’habitat aquatique

Objectifs : Diminuer l’apport de sédiments dans les cours d’eau, assurer la libre circulation du poisson et réduire la fragmentation de l’habitat aquatique.

Chemins ciblés :
Chemins et traverses de cours d’eau utilisés sur une base régulière par des détenteurs de droits

Éléments-clés:
- Opérations de nivelage
- Désobstruction des ponceaux

- Formation pratique pour les opérateurs (non BGA et BGA)

- Grille décisionnelle pour réagir dans les situations nécessitant une intervention urgente

7-Sensibilisation des utilisateurs aux enjeux de qualité du milieu aquatique

Enjeux : Qualité de l’habitat aquatique et fragmentation du couvert forestier

Objectifs : Favoriser la mise en œuvre des solutions qui vise à diminuer l’apport de sédiments dans les cours d’eau, assurer la libre circulation du poisson, à réduire la fragmentation de l’habitat aquatique à augmenter la superficie de forêt d’intérieur, réduire les perturbations de l’habitat du caribou et réduire la perte de superficie productive.

Personnes ciblées :

- Membres des fédérations de chasse et de pêche, de motoneige et de quad
- Clients des territoires fauniques structurés
- Détenteurs de droits
- Travailleurs forestiers
- Utilisateurs autonomes

8-Mise à l’essai de traverses de cours d’eau alternatives

Enjeux : Qualité de l’habitat aquatique

Objectifs : Diminuer l’apport de sédiments dans les cours d’eau, assurer la libre circulation du poisson et réduire la fragmentation de l’habitat aquatique.

Traverses de cours d’eau ciblées :

- Traverse de cours d’eau située sur des chemins à faible fréquentation
- Traverse de cours d’eau située enjambant des cours d’eau stratégiques pour l’habitat du saumon atlantique
- Traverse de cours d’eau localisée là où les conditions du site font en sorte qu’une traverse de cours d’eau conventionnelle aurait une durée de vie limitée ou présenterait des problématiques récurrentes (substrat instable, abondance de castors, etc.), autant sur un nouveau chemin que pour remplacer une infrastructure existante.

Exemples de traverse pouvant faire l’objet d’essai:

- Traverses à gué aménagées
- Traverses conçues pour favoriser la circulation du poisson

Le bout de chemin qui reste à faire

- Finaliser la révision du document par le comité (fin mai 2018)
- Évaluer le contenu du plan par rapport aux attentes initiales (fin mai 2018)

- Soumettre le plan de gestion à la TGIRT (été 2018)
- Ajustements suite aux commentaires s’il y a lieu
- Entérinement par la TGIRT (prochaine TGIRT commune)

- Proposition d’un plan d’action